

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à 20h30mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

✓PRESENTS(ES) :

Mesdames Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Fati SOUCI, Anabel CORREA, Véronique FREIXE, Mélanie SARRAN, Laura DALMASES et messieurs Patrick PASCAL, Laurent ALSINA, Pierre-Henri DAURIACH, Roland CALS, Jérôme GONZALES, Mickaël BELTRAN et Louis MARRASSE.

✓ABSENTS(ES) EXCUSÉS(ES):

Emmanuel BANSEPT (procuration à M. Jérôme GONZALEZ) et Madame Morgane FRANCO (procuration à M. Patrick PASCAL).

Madame Fati SOUCI assure le secrétariat de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 mars 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

2- Compte de gestion du Receveur Municipal – Commune, exercice 2020 ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant QUE LES OPERATIONS ONT ETE REGULIEREMENT EFFECTUEES

1. - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : néant

3- Compte de gestion du Receveur Municipal –CCAS, exercice 2020 ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant QUE LES OPERATIONS ONT ETE REGULIEREMENT EFFECTUEES

4. - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

5. - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

6. - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger : néant

4- Compte administratif de l'exercice 2020 du Budget principal et compte administratif de l'exercice 2020 CCAS ;

Monsieur Patrick PASCAL, Maire, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, et après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considérés.

Elle présente dans le tableau ci-dessous les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal et le budget du CCAS, qu'il conviendrait d'adopter :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses où Déficits	Recettes où Excédents	Dépenses où Déficits	Recettes où Excédents	Dépenses où Déficits	Recettes où Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		220 000.00		134 776.12		354 776.12
Opérations de l'exercice	958 084.51	1 087 090.62	112 029.22	86 488.74	1 070 113.73	1 173 579.36
TOTAUX	958 084.51	1 307 090.62	112 029.22	221 264.86	1 070 113.73	1 528 355.48
Résultat de clôture		349 006.11		109 235.64		458 241.75
Reste à réaliser			62 877.00			
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		349 006.11		109 235.64		458 241.75

COMPTE ANNEXE POUR BUREAU D'AIDE SOCIALE

Résultats reportés		2 529.56				2 529.56
Opérations de l'exercice	7 223.37	5 980.33			7 223.37	5 980.33
TOTAUX	7 223.37	8 509.89			7 223.37	8 509.89
Résultat de clôture		1 286.52				1 286.52
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		1 286.52				1 286.52

Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne au conseil municipal de délibérer.
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le compte administratif de la commune (Contre 0, Pour 13)

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 du Budget Principal ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne, statuant sur affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement 349 006.11
- Un déficit de fonctionnement de : néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

↳ **POUR MEMOIRE**

- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)
- Virement à la section d'investissement

RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	349 006.11
	DEFICIT	

⚡ EXCEDENT AU 31/12/20 <input type="checkbox"/> Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) <input type="checkbox"/> Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	129 006.11
<u>SOLDE DISPONIBLE affecté comme suit :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) <input checked="" type="checkbox"/> Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) à la ligne 002 Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	220 000.00
⚡ DEFICIT AU 31/12/20 <input type="checkbox"/> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) <input type="checkbox"/> Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) <input type="checkbox"/> Déficit résiduel à reporter – budget primitif 19 <input type="checkbox"/> Excédent disponible (voir Solde disponible)	
⚡ LE CAS ECHEANT, AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

6- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020 CCAS :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne, statuant sur affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente

Un excédent de fonctionnement de 1 286.52

Un déficit de fonctionnement de : néant

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

Virement à la section d'investissement

RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT 1 286.52

DEFICIT

EXCEDENT AU 31/12/20

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit

(report à nouveau débiteur)

Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement

à la section d'investissement (compte 1068)

SOLDE DISPONIBLE affecté comme suit :

1 286.52

Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)

à la ligne 002

Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour

DEFICIT AU 31/12/20

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)

Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

Déficit résiduel à reporter – budget primitif 19

Excédent disponible (voir Solde disponible)

LE CAS ECHEANT, AFFECTATION DE L'EXCEDENT

ANTERIEUR REPORTE

7- Vote des taux d'imposition locaux :

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de voter le taux des taxes locales pour 2021 afin d'établir le produit fiscal à inscrire au budget primitif à l'article 73111.

Ensuite, il explique la réforme de la Taxe Foncière. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le nouveau taux de taxe foncière à partir de 2021 comprend le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à savoir 20.10 %. En conséquence, le taux initial de la taxe foncière pour la commune avec la réforme de la fiscalité en 2021 serait de 39.18%, à savoir 19.08% de l'ancienne part communale à laquelle s'ajoute 20,10% de la part départementale. M. le Maire propose d'augmenter pour l'année 2021, le taux de la taxe foncière bâti initialement de 39.18. % à 40.58% et de maintenir le taux du Foncier non bâti à savoir 45.81%

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B sexies, 1379-1°-2°-3°, 1380, 1381, 1393 et 1407 ;

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil les taux suivant pour 2021 :

Taxes locales pour l'exercice 2021	
Taxe foncière bâti	40.58%
Taxe foncière non bâti	45.81 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** les taux, renseignés dans le tableau ci-dessous, pour l'exercice 2021:

Taxes locales pour l'exercice 2021	
Taxe foncière bâti	40.58 %
Taxe foncière non bâti	45.81 %

➤ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur Le Maire pour signer les documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

➤ **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.

8- Subventions de fonctionnement aux associations ;

Monsieur P. PASCAL, Maire, donne la parole à Monsieur L. ALSINA, adjoint au maire en charge des associations afin de présenter à l'assemblée la répartition des montants proposés par la commission des associations, sport et festivités.

Ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, étant précise que Mme Laura DALMASES et M. Mickaël BELTRAN n'ont participé ni aux débats, ni aux votes.

1. **Décide** l'attribution des subventions comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
LA BOULE VILLENEUVOISE	400 €
A.S.V. FOOT	1 300 €
RENCONTRES DE PHOTOGRAPHIES REGARDS	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	250 €
SOCIETE DE CHASSE	0 €
L'AMICALE DE CHASSE	0 €
LES FESTIFS VILLENEUVOIS	2 500 €
G.D.A FEMININ	250 €
FEMINA CLUB (Couture)	150 €
APEV	500 €
AUX FILS DE LA RIVIERE (Point de croix)	0 €
CULTURE CATALANE	300 €
V.I.A	600 €
DOJOS DU SOLEIL DU CATALAN (Judo)	200 €
LES APRES MIDI DE VILLENEUVE	350 €
TAEKWONDO	0 €
VILLENEUVE RANDO	250 €
MELI ART MELO (Théâtre)	0 €
FITNESS	0 €
LABEL ETOILE (Cirque)	0 €
COOPERATIVE SCOL	3 000 €
ENTENTE DE LA TET	200 €
FOUR WINDS DANCERS	0 €
	10 750 €

2. Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2021, de la Commune de Villeneuve-la-Rivière,

3. Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

9- Vote du budget primitif de l'exercice 2021, Budget principal de la commune :

Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne, après avoir passé en détails les différents comptes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2021. Le budget primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre comme suit. Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes		
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre	
011-Charges à caractères générales	365 913.22	//	002-Résultat de fonctionnement reporté	220 000.00	//	
Fonctionnement	012-Charges de personnel	579 150.00	//	013-Atténuation de charges	30 000.00	
	014-Atténuation de produits	104 437.00	//	70-Produits de services, du domaine...	136 000.00	
	65-Autres charges de gestion coutante	86 650.00	//	73-Impôts et taxes	582 232.00	
	66-Charges financières	38 045.12	//	74-Dotations et participations	209 924.00	
	68-Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	100.00	//	-----	-----	
	042-Opérations d'ordre entre sections	-----	3 860.66	-----	-----	
	Total	1 174 295.34	3 860.66	Total	0	0
	Total de la section de fonctionnement	1 178 156.00		Total de la section de fonctionnement	1 178 156.00	

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes		
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre	
Investissement			001-Solde exécution section investissement reporté	109 235.64		
	16-Emprunts et dettes assimilées	62 780.78	10-Dotation, fonds divers et réserves	138 258.11		
	20-Immobilisations incorporelles	31 610.00	13-Subventions d'investissement	196 522.96		
	21-Immobilisation corporelles	353 486.59	040-Opération d'ordre de transfert entre sections		3 860.66	
	Total	447 877.37	0	Total	444 016.71	3860.66
	Total de la section investissement	447 877.37		Total de la section investissement	447 877.37	
Total du BP 2021	1 626 033.37		Total du BP 2021	1 626 033.37		

Après exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, et représentés ;

➤ **APPROUVE** tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget primitif principal de la commune.

10- Vote du budget primitif de l'exercice 2021, CCAS ;

Mme TUTUNDJIAN-DAURIACH Corinne, après avoir passé en détails les différents comptes de la section de fonctionnement du budget primitif du CCAS 2021. Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2021 s'équilibre comme suit. Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
//	//	//	002-Résultat de fonctionnement reporté	1 286.52	//
Fonctionnement	011-Charges à caractères générales	7 286.52	70-Produits de services, du domaine...	3 500.00	//
	//	//	74-Dotations et participations	2 500.00	//
	Total	7 286.52	Total	7 286.52	//
	Total de la section de fonctionnement	7 286.52		Total de la section de fonctionnement	7 286.52

Après exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, et représentés ;

➤ **APPROUVE** tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2021 du budget primitif principal CCAS

11- Convention financière portant organisation des modalités de remboursement par les communes de Baixas et Villeneuve-la-Rivière à la commune de Pézilla-la-Rivière pour l'achat et la maintenance d'un cinémomètre ;

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée de la convention financière portant sur l'organisation des modalités de remboursement par les communes de Baixas et Villeneuve la Rivière à la commune de Pézilla-la-Rivière pour l'achat et la maintenance d'un cinémomètre. Il explique que ce matériel d'un coût de 6 000€, sera un atout majeur pour renforcer la sécurité sur les communes Baixas, Villeneuve la Rivière et de Pézilla-la-Rivière et permettra aux agents de la police intercommunale du Riberal d'effectuer des contrôles de vitesse et des verbalisations le cas échéant.

L'entretien du cinémomètre représentant un coût annuel de 900 €, sera pris en charge annuellement par chaque commune. Pézilla-la-Rivière assurera la charge financière de la première maintenance.

Après exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, et représentés ;

➤ **APPROUVE** la convention financière portant organisation des modalités de remboursement par les communes de Baixas et Villeneuve la Rivière à la commune de Pézilla-la-Rivière pour l'achat et la maintenance d'un cinémomètre.

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents nécessaires afférents au dossier

14 AVR. 2021

La séance est levée à 22h30

LE MAIRE
P. PASCAL

